



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 860-05**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 12 septembre 2022, le règlement suivant :

**860-05 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 860-01 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 5.1 « APPLICATION »
ET 5.3 « AMENDE »**

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

DONNÉ À ROSEMÈRE CE 30 SEPTEMBRE 2022.

La greffière,

Me Catherine Adam, OMA